

**Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids**



Procès-verbal de la séance du  
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids  
du 27 mars 2023

Table des matières

.....	1
<b>1. Appel</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Approbation de l'ordre du jour</b> .....	<b>3</b>
<b>4. Election de la nouvelle secrétaire du conseil communal</b> .....	<b>3</b>
<b>5. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 06 décembre 2022</b> .....	<b>3</b>
<b>6. Communications du Bureau ;</b> .....	<b>4</b>
<b>7. Communications de la Municipalité ;</b> .....	<b>4</b>
<b>8. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales</b> .....	<b>5</b>
<b>9. Préavis 01/2023 - Demande de crédit de CHF 76'000. -- TTC pour les prestations d'ingénierie pour l'étude d'un concept énergétique et le remplacement de la centrale de chauffe du CAD</b> .....	<b>6</b>
<b>10. Préavis 02/2023 - Révision de l'article 18 du Règlement du personnel</b> .....	<b>9</b>
<b>11. Préavis 03/2023 - Demande de crédit de CHF 88'000. -- TTC pour le remplacement des fenêtres du bâtiment Grange 6</b> .....	<b>9</b>
<b>12. Préavis 04/2023 - Demande de crédit de CHF 368'500. -- TTC pour l'acquisition de deux salles de classes modulables au CCS</b> .....	<b>11</b>
<b>13. Préavis 05/2023 - Demande de crédit de CHF 478'000. -- TTC pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant</b> .....	<b>11</b>
<b>14. Préavis 06/2023 - Demande de crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 7'743.65 TTC pour le remplacement des matelas de l'auberge communale</b> .....	<b>12</b>
<b>15. Election de deux membres à la commission d'Urbanisme (remplacement M. S. Didier et M. Gil WEINMANN)</b> .....	<b>13</b>
<b>16. Divers et propositions individuelles ;</b> .....	<b>13</b>
<b>17. Annonce de préavis futurs</b> .....	<b>13</b>

### 1. Appel

Le **Président**, M. **Christophe PATARIN** accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public en leur souhaitant la bienvenue, il salue également la présence de la presse M. **Didier SANDOZ**.

La **scrutatrice** procède à l'appel : 47 conseillers sont présents, 4 sont excusés et 1 est absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

le **Président** ouvre donc la séance.

Nous procédons à une minute de silence, suite au décès de M. **Gil WEINMANN**, membre du Conseil Communal, les condoléances sont adressées à sa famille.

Le **Président** explique que nous avons épuisé la liste des viennent ensuite il ne reste plus que deux, ce soir est présent uniquement M. **Samuel BADAN**.

Le **Président** modifie l'ordre du jour avec la recherche de deux candidats pour la commission de l'urbanisme.

Il nous donne l'état de situation du Conseil Communal avec les démissions de M<sup>me</sup> **Maryline GIAVINA**, M. **Didier SEBASTIEN** et M. **Greg MATHYER**, le décès de M. **Gil WEINMANN**, puis M<sup>me</sup> **Tiphaine ANNE-ROUSSILLON** (viennent ensuite) a refusé l'invitation de rentrer dans le Conseil Communal et enfin M. **Pietro IZZO** n'a pas pu être contacté pour la séance de ce soir. Actuellement 52 membres, sans viennent ensuite. Prévoir des élections complémentaires d'ici la fin de cette année ou début d'année prochaine.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité

### 3. Assermentation de M. Samuel Badan, prochain élu sur la liste des suppléants (remplacement démission M. S. Didier)

Après lecture de la promesse légale M. **Samuel BADAN** devient membre du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids.

### 4. Election de la nouvelle secrétaire du conseil communal

Le **Président** explique qu'il n'a reçu qu'une seule candidature. Il demande s'il y a d'autre candidat. Ce n'est pas le cas.

M<sup>me</sup> **Valérie ZEENDER** est seule candidate, elle est élue par acclamations.

### 5. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 06 décembre 2022

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. M. **Didier HERMANN** demande de modifier en p.6 délégué au CICR. M. **François ESSELBORN** demande de modifier en p.7, que le compte rendu de l'annexe ne figurait pas avec le Procès-Verbal.

Le Procès-verbal du 06.12.2022 **est adopté à la majorité**, 2 abstentions

## **6. Communications du Bureau ;**

Le **Président** précise qu'un document est à signer pour la demande d'envoi des documents par email et non par courrier postal.

## **7. Communications de la Municipalité ;**

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M<sup>me</sup> **Louise SCHWEIZER** annonce le nouvel engagement de M. **Ludovic CARTIER** comme employé communal qui débutera le 11 avril prochain. Résumé des manifestations dans l'Info Arzier-Le Muids :

Conférence du Soleil d'automne le 28.03.2023, les contes de Printemps à la bibliothèque le 05.04.2023, conférence prévention des accidents domestique à domicile le 11.04.2023 au CCS, repas de soutien de la Jeunesse d'Arzier-Le Muids le 29.04.2023, portes ouvertes du jardin d'enfants communal le 06.05.2023, vide grenier au CCS le 07.05.2023, enfin les inscriptions aux fenêtres d'été sont ouvertes.

M. **Nicolas RAY** indique que le CMS de Gland organise des livraisons de repas à domicile et des bénévoles de la Commune interviennent pour transmettre ces menus aux personnes qui en ont besoin. Recherche de bénévoles sur les plages de midi, car quatre bénévoles quitteront prochainement, il fait un appel à la solidarité. Si intéressé contacter M. **Peter BIANCHI**.

Il donne des précisions sur la sécurité informatique, la préparation de l'audit est terminée, le préavis sera présenté à la prochaine séance de Conseil.

Quelque information sur le Conseil des jeunes à Lausanne, qui s'adresse aux adolescents pour débattre et argumenter entre eux, recherche de représentants de la Commune.

La séance d'information du PECC (plan énergétique climat communal) au CCS ce samedi 25 mars de 10h à 12h, de belles idées sont sorties des ateliers, les partenaires vont remettre un dossier de ses propositions. Un préavis pour la rentrée scolaire avec la liste des 10 mesures du PECC qui seront à réaliser durant ces trois prochaines années, avec un crédit cadre les regroupant.

M. **Christian DUGON** mentionne que 70% du réseau des séparatifs eau usées/eau claires sont exécutés. Pour le futur, afin de rationaliser les coûts d'entretien et d'assainissement il convient de fixer des priorités pour un bon approvisionnement et améliorer la qualité de l'eau. Des caméras sont posées pour des contrôles systématiques pour contrôler les fuites. Le PDDEE est en cours d'être mis à jour. L'an passé le coût de la pénurie pour la Commune, s'est élevé à 29'253.17 CHF, 16'500 CHF d'achat d'eau à la SAPENS.

Un mot concernant l'éclairage public une étude de luminotechnique est en cours, une séance d'information sera proposée cette semaine.

Le service forestier a déjà pris en compte des réservations de 150 ou 200 stères pour le bois de feux.

M. **Denis BERGER** nous parle des déchets, avec sur chacune des tables une boîte créée en déchet recyclé, du même type que les verres recyclés et consignés de la Commune ou de Paléo. Celle-ci, vous est offerte par la Commune en collaboration avec la SADEC SA, COSADEC (coopérative romande de sensibilité à la gestion des déchets) et de Gastro Vaud. Ceci permet de gérer les déchets en collaboration avec les 59 communes membres. Sans ses sociétés nous serions dans l'incapacité de gérer les déchets. La Municipalité a décidé de participer à la campagne « Lunch attitude » qui vise à réduire les déchets de la vente à l'emporter et en encourageant à utiliser des récipients réutilisables. Chacun d'entre nous doit avoir le respect de trier ses déchets, avec le tri de plus en plus sélectif qui nous est imposé.

Les services travaillent sur un concept de biodiversité du Parc Jura vaudois, en intégrant aux plantons floraux, des plantons aromatiques (menthe, verveine etc.).

Rapport sur le NStCM du chantier du dépôt de Trélex qui a bien avancé dans la construction, initié en 2017, il a subi depuis 2019 des difficultés. Suite à la période de Covid-19, difficultés de trouver des matières premières, ainsi qu'une hausse du prix de celles-ci, difficulté accrue par la guerre en Ukraine début 2020. Au printemps 2021, des problèmes géologiques qui ont stoppés le chantier avec la découverte inopinée de nappe phréatique. Ces obstacles ont pu être surmontés, même s'ils ont créé du retard sur le chantier. En octobre 2022 s'est achevé le gros œuvre et nous débutons la phase de second œuvre. Un certain nombre d'autorisations doivent être encore demandées avant de mettre au service des collaborateurs le bâtiment. L'entrée des collaborateurs dans le bâtiment est envisagée courant 2024, il est primordial pour les collaborateurs que les locaux soient corrects. Les retards du chantier n'ont pas dégradé l'offre des transports, pour les usagers du NStCM.

M. **Yann MUFFAT** indique que concernant le PACOM, toutes les oppositions ont été traitées. Dès réception de la réponse de DGPM, la commission d'urbanisme rapportera devant le Conseil.

#### **8. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales**

APEC : Le rapporteur M. **Christian BRUGGER** annonce deux séances en 2023 le 11.05 et le 21.09.2023.

AISGE : La déléguée M<sup>me</sup> **Françoise ESSEIVA** revient sur les interventions de M. **Pascal VOUTAT** et M. **Nicolas VOUT** au dernier Conseil du 05.12.2022 concernant le budget 2023. Les augmentations sont représentées par l'augmentation conséquente des coûts de l'électricité sur les bâtiments, de l'administration suite à l'engagement d'une directrice à 100%, ainsi qu'un poste d'assistante administrative à 40% pour reprendre les tâches communales. Insertion des loyers des écoles d'Arzier-Le Muids et de St-Cergue. Mais également pour les structures d'accueil prendre en considération l'augmentation des enfants suite à l'arrivée de nombreuse famille et les aménagements des classes sont couteux. Le budget a été voté le 28.09.2022, elle recommande de le consulter sur le site AISGE. Le rapport du RAT de M<sup>me</sup> **Gwendoline NYDEGGER** sera disponible sur l'extranet.

Conseil Régional : le délégué M. **Frédéric GUILLOUD** précise que cinq préavis ont été adoptés lors de la séance du 14 décembre 2022 à Rolle, préavis sur la biodiversité, pour soutenir les activités du FAR, le budget 2023 et deux PV, il précise que la séance de mars a été annulée.

RAT : Le délégué M. **Daniel VICENTE ALVAREZ** indique que le prochain Conseil sera le 5 avril prochain.

SDIS : Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé à la séance du 25 janvier 2023 sur le rapport d'activité qui est disponible sur le site internet, il annonce la prochaine séance prévue pour le 25 avril 2023.

ORPC : il annonce la prochaine séance du 29 mars 2023 à laquelle il participera, ainsi qu'une séance le 26 avril du bataillon de Nyon.

**9. Préavis 01/2023 - Demande de crédit de CHF 76'000. -- TTC pour les prestations d'ingénierie pour l'étude d'un concept énergétique et le remplacement de la centrale de chauffe du CAD**

Le **Président** donne la parole à M. **Yann MUFFAT**, il s'excuse d'avoir quitté la séance de présentation avec la commission des finances. Cette dernière n'a donc pas pu statuer, et malgré cette absence d'étude, la Commune possède deux millions d'autofinancement et deux millions et demi en prévision d'amortissements futurs. Le coût des préavis est largement couvert par ces sommes. Le préavis du CAD comprend une étude pour le changement de la chaudière et l'installation de panneaux photovoltaïque ainsi que l'extension du CAD. Le préavis est en droite ligne avec les décisions du Conseil Communal. En 2020, le Conseil Communal a décidé de ne pas vendre le CAD et en 2022 il a accepté le préavis plan, énergie et climat communal. Le chapitre 14 du PECC est de développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable ou CAD et le chapitre 15 du PECC est de développer la production d'électricité photovoltaïque. Cette étude permettra de raccorder des bâtiments supplémentaires au CAD, plus on raccorde de bâtiment, plus sa rentabilité est accrue. À la vue de différentes études et d'appel d'offre et sous réserve de l'acceptation de ce préavis, la Municipalité reviendra devant le Conseil avec les crédits de construction.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**. La commission demande le renvoi de ce préavis 01/2023 en Municipalité.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Christophe ROSSIER**. La commission recommande d'approuver le préavis 01/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Pascal VOUTAT** ressent que la commission consultative n'a pas été assez écoutée et c'est la raison pour laquelle M. **Yann MUFFAT** avait quitté la séance. L'idée de faire un concept énergétique global pour la Commune est une bonne idée. L'idée de la possibilité d'agrandir le CAD est une bonne idée. Ce sont des idées prévisionnelles quand tout va bien et que les finances le permettent. Certes l'autofinancement est suffisant, mais la Commune doit « se serrer la ceinture », notamment avec ce qui se passe pour l'école. Notre Commune a un service forestier, beaucoup de forêt et chose aberrante depuis deux ans, est que le CAD fonctionne au mazout et à perte. L'agrandissement du CAD est un projet sur trois à cinq ans, si pendant ce temps-là, la chaudière à mazout est utilisée à perte, ce n'est pas très malin ! L'opinion de la commission consultative était de dire, aujourd'hui il y a l'urgence de changer la chaudière et l'étude n'est pas si onéreuse pour ceci et non les 76'000 CHF proposé pour ce préavis. Les chaudières sont modulantes et installées en série, l'ajout d'un CAD sera facile, il faut maintenant que l'hiver prochain on arrive à se chauffer au bois. Peu importe ce que pourrait amener cette étude, tout pourrait se mettre en parallèle de la chaudière, mais l'urgence est de ne pas durant ces cinq ans continuer à se chauffer au mazout. Il faut faire attention à nos finances, la Commune possède du bois et chaque kW vendu par le CAD est à perte.

M. **Yann MUFFAT** a contacté tous les membres de la commission consultative qui sont en accord avec le préavis seul M. **Pascal VOUTAT** est en désaccord. Si ce préavis n'est pas accepté ce soir, c'est 60'000 CHF « jeté à la poubelle » pour l'hiver prochain.

Le technicien M. **FAVRE** a la parole, il explique qu'il faut remplacer la chaudière par deux modules et par la suite à adapter selon les besoins. La réflexion de ne faire que du chauffage au bois est-elle suffisante et pourquoi ne pas profiter de la superficie du toit de 900m<sup>2</sup> bien orientée pour du photovoltaïque pendant l'été ou du thermique. L'été les besoins en chauffage sont très faibles et c'est uniquement pour l'eau chaude et les sanitaires et pendant les mois où l'école est arrêtée c'est quasi aucune dépense. L'étude est pour comprendre la meilleure solution technique pour les modules de ce chauffage. Difficulté actuelle pour l'approvisionnement, mais la Commune demandera l'appel d'offre avant cet été. Le coût engendré dans cette étude est quelque millier de franc pour l'étude et le restant pour le remplacement de la chaudière, mais aussi le réseau primaire, le concept de traitement et lavage des fumées qui est aujourd'hui non conforme.

M. **Didier HERMANN** pense que c'est une bonne idée globale. A la fin ceci coutera plusieurs millions et la Commune n'a pas forcément les moyens de les financer. L'urgence est pour changer la chaudière à bois et une étude pour changer une chaudière à bois ne coûtera pas 76'000 CHF, par la suite, si le financement le permet, la Commune pourra investir dans des panneaux photovoltaïques, thermiques etc.

M. **Éric JAQUET** rappelle qu'il y a une dizaine d'année on n'a fait confiance à une entreprise pour cette centrale qui est en panne, sans faire d'étude préalable. Cette entreprise suisse nous avait mis à disposition un prototype sans garantie, celui-ci a été réparé durant des années et en panne depuis deux ans. Une Commune peut donner le bel exemple de faire une étude complète, pour par la suite avoir une chaudière solaire, à pellets etc.

M<sup>me</sup> **Ana HUBSCHER** ce préavis n'adresse pas le problème de la maintenance du CAD. La Commune n'est pas chauffagiste et tous les problèmes administratifs, techniques et de maintenance étaient compliqués à gérer. Est-ce que dans cette étude, c'est toujours la Commune qui va gérer les problèmes ou une entreprise sera mandatée pour la maintenance ?

M. **Yann MUFFAT** explique que l'étude est globale mais par la suite il faudra choisir le modèle, soit le changement de la chaudière, soit l'installation de panneaux photovoltaïques etc. Chaque demande d'investissement sera passée avec un préavis devant le Conseil.

M. **FAVRE** répond que pour l'instant les problèmes seront gérés par un contrat d'entretien par une entreprise qui pourra intervenir 24h sur 24h.

M. **Pascal VOUTAT** demande des précisions sur les autofinancements et les 60'000 CHF de mazout perdu pour l'hiver prochain. M. **Yann MUFFAT** indique que si on compare le coût d'un chauffage à copeaux en kilowatt heure à celui d'un chauffage au mazout, c'est deux fois moins élevé avec les copeaux, donc si le changement de la chaudière se passe durant l'hiver, on pourra économiser la moitié de nos dépenses. Pour les questions d'autofinancement, il passe la parole à la boursière communale, M<sup>me</sup> **Odette VUILLE** précise que l'autofinancement a servi à un seul préavis en 2022. Il reste un million d'autofinancement de 2022, donc à additionner à l'autofinancement prévu pour 2023.

M. **Flavio BOSCARDIN** demande si l'urgence de changer la chaudière devra attendre la fin de l'étude ? M. **Yann MUFFAT** répond que l'étude devrait finir vers mai. Donc immédiatement après, la Commune pourra demander des appels d'offre pour l'été. M. **Flavio BOSCARDIN** rebondit donc ce sont 76'000 CHF d'étude pour deux mois ? C'est cher.

M. **FAVRE** explique que la première partie de l'étude sera d'intérêt très général, très binaire, qui amènera une solution pour le concept de la chaudière et qui par la suite pourra commencer à faire l'appel d'offre. En parallèle de l'appel d'offre se fera les recherches de modèles.

M. **François ESSELBORN** demande si on a l'accord de l'architecte M. MANGEAT de modifier le CCS ? Il demande également si le préavis qui nous est soumis, si le franchissement de la route d'Arzier qui passe devant la maison communale a été pris en considération dans ce préavis ? M. **Yann MUFFAT** répond que l'avis de droit de l'architecte sera demandé durant l'étude et que peu importe l'accord de l'architecte pour la suite du projet.

M. **FAVRE** précise qu'au niveau architectural, il y a deux méthodes soit de poser des panneaux sur le toit, ceci change la vision du toit ou de les incorporer directement dans la toiture. Pour le franchissement de route, si l'idée d'agrandir le CAD est maintenue, il faudra faire le nécessaire pour ce franchissement.

M. **Mathieu RUCHAT** voudrait comprendre, si on refuse le préavis de l'étude, que devient le remplacement de la chaudière ? M. **Yann MUFFAT** répond que oui un préavis reviendra uniquement pour le changement de la chaudière reviendra devant le Conseil.

M. **Ivané OHANESSIAN** précise que lors de la séance du Conseil du 26.09.2022, il a été décidé de laisser travailler la commission consultative en profondeur, sans le rapport final de cette commission n'est-il pas prématuré d'engager des dépenses ?

M<sup>me</sup> **Ana HUBSCHER** pense que l'on a balayé trop vite la proposition de la revente à la Romande Energie. Il serait probablement bien de demander de réouvrir ce dossier. M. **Pascal VOUTAT** précise que le Conseil Communal n'a pas dit que l'on ne voulait pas vendre, c'est un patrimoine communal, ce sont des enjeux avec des montants importants et il y avait plusieurs propositions, mais la demande n'a été faite qu'à un seul prestataire.

M. **Pascal VOUTAT** trouve tout de même bizarre de commencer par l'étude et de demander un avis de droit à l'architecte que pendant l'étude et non avant, selon lui il faut commencer par étudier le changement de modèle de chaudière.

M. **François ESSELBORN** précise qu'une des raisons pour laquelle le Conseil avait refusé la proposition de la Romande Energie est qu'il demandait un droit de superficie sur toute la chaufferie sur 50 ans.

M. **Yann MUFFAT** indique que nous avons changé d'époque, en 2020 quand la vente a été refusée à la Romande Energie, les circonstances n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Depuis une étude a démontré qu'il est plus intéressant de le garder que de le revendre. Depuis 2020, il y a toujours la question du réchauffement climatique, la guerre en Ukraine, il faut donc s'adapter. Le CAD peut par la suite être vendu ou nous pourrions partager avec d'autre commune. Garder ce CAD est une bonne idée, mais il concerne plusieurs bâtiments, plusieurs chaudières, il faut faire cette analyse correctement et envisager la suite. La jeune génération nous reproche de ne rien faire pour l'environnement et se sont 60% des jeunes suisses qui ne sont pas heureux et ne voient pas d'avenir correct avec la situation actuelle.



M. **Éric JAQUET** indique qu'il y a quelques années le CCE a été construit avec une centrale à copeaux, ainsi que des panneaux solaires pour chauffer de l'eau. A l'époque il aurait fallu faire cette étude, car si on prend l'exemple de cette année passée avec des températures de 30°, on a une centrale à copeaux qui tourne au ralenti. Il aurait fallu faire l'étude approfondie à l'époque et cette étude est importante !

M. **Ivané OHANESSIAN** rebondit sur l'exploitation de chauffage qui n'est pas la tâche de la Commune et qu'il faut garder l'idée de mettre une maintenance.

M. **Philippe ESSEIVA** pense que l'étude à 76'000 CHF est onéreuse surtout si par la suite nous n'avons pas les moyens de financer les constructions. Si on refuse le préavis, la réévaluation de la chaudière sera pour le prochain Conseil.

Le **Président** précise que ce soir, le Conseil est libre d'accepter ou de refuser ou également comme le demande la commission des finances de le renvoyer en Municipalité, mais pour ceci il faut 1/5 des membres présents soit 10 conseillers pour appuyer la demande de renvoyer le préavis en Municipalité.

M. **Bernard NICOLET** explique que l'on étudie ou pas, il faut changer la chaudière !

M. **Didier HERMANN** demande le renvoi du préavis en Municipalité, cette demande est appuyée par 20 conseillers.

Le préavis 01/2023 **est renvoyé** en Municipalité

#### **10. Préavis 02/2023 - Révision de l'article 18 du Règlement du personnel**

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M<sup>me</sup> **Louise SCHWEIZER** précise que dans le préavis il n'était pas mentionné les heures de travail des collaborateurs communaux qui est de 42.5 heures par semaine. A titre comparatif, à Lausanne les employés communaux travaillent 40 heures par semaine, à St-Cergue 41 heures, à Genolier et Gland 42 heures. Dans le règlement type du Canton, les heures par semaine devraient être à 41.5.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Pascal VOUTAT**. La commission propose d'accepter le préavis 02/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc par M. **Alexandre JORGE**. La commission propose d'accepter le préavis 02/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée. Aucune question. Nous passons au vote.

Le préavis n°2/2023 **est accepté** à une large majorité 43 OUI, 1 NON et 2 abstentions

#### **11. Préavis 03/2023 - Demande de crédit de CHF 88'000. -- TTC pour le remplacement des fenêtres du bâtiment Grange 6**

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Pas de précisions.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**. La commission demande le renvoi de ce préavis 03/2023 en Municipalité.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Michel AUGSBURGER**. La commission recommande d'approuver le préavis 03/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Didier HERMANN** explique que les fenêtres en ALU ne sont pas adaptées, car les loyers ne sont pas très onéreux et celles-ci couteraient trop chères. Il n'est pas nécessaire de dépenser 40% en suppléments pris sur nos impôts pour ces appartements.

M. **Flavio BOSCARDIN** explique que dans ce cas précis il aurait fallu faire une étude approfondie. Les fenêtres seront changées, mais le bâtiment va continuer à moisir, la ventilation n'est certainement pas correcte non plus.

M. **Michel AUGSBURGER** explique que trois devis ont été demandés et la Commune a retenu le meilleur marché avec 15% moins cher. Les bâtiments énergétiques A, doivent posséder une aération. La régie Rytz qui s'occupe de cet immeuble, a demandé l'an passé, suite aux plaintes des locataires, d'aérer trois, quatre fois par jour les locaux. Le fait de changer les fenêtres, le coût sera répercuté sur le loyer des locataires.

M. **Pascal VOUTAT** explique que les loyers ne seront pas modifiés, car le fait de changer des fenêtres n'est pas une plus-value suffisante pour une augmentation. Il a téléphoné à des fournisseurs de fenêtres du PVC ALU. L'ALU n'est pas plus phonique, ni plus durable et est plus cher. Les devis demandés n'ont pas été assez approfondis. Il rejoint M. **Flavio BOSCARDIN** en pensant que dans cette situation il faut une étude approfondie pour ce bâtiment. Il pense que ce préavis n'est pas bien fait, il sait de M. **Christian DUGON** que le bâtiment a beaucoup d'humidité et que le fait de changer les fenêtres risque d'augmenter cette situation.

M. **Christophe BLEULER** voudrait savoir si la Commune a demandé un CECD+ ? Le CECD+ est une étude qui coûte environ 3000 CHF. M. **Yann MUFFAT** explique que l'étude a été faite en 2019 et elle demandait de changer les fenêtres, depuis, rien n'a été fait, donc il ne faut pas dire non à tout, tout le temps. Selon lui soit on est constructif, soit on est destructif. C'est la régie Rytz qui a fait la demande de devis, pas la Commune, cette régie est professionnelle, mais les professionnels ne sont pas forcément bons non plus.

M. **Flavio BOSCARDIN** demande une étude pour avoir une vision globale, le fait de changer les fenêtres c'est important et le Conseil n'est pas contre, mais si par la suite il faut mettre en place un système d'aération et que ce n'est pas possible à cause du choix des fenêtres, c'est dommage ! Il souhaiterait comme M. **Christophe BLEULER** un CECD+. Rytz est spécialisée dans l'assèchement des bâtiments, ce n'est pas le sujet.

M. **Pascal VOUTAT** précise que le CECD+ est une demande fédérale obligatoire pour toute subvention et qui donne les solutions de ce qui est bien de modifier. M. **Yann MUFFAT** pense qu'il y a un dilemme, car si la Commune dépense ce n'est pas correct et dans ce cas, les conseillers souhaiteraient dépenser pour une étude globale ? Il ne sait plus quoi penser.

M. **Frédéric BOY** explique qu'il est ingénieur. Il faut regarder les aspects de ventilation, les doubles vitrages sont à changer tous les 20 ans, les déperditions thermiques dans un bâtiment, globalement c'est 40% la toiture et 30% les fenêtres, si l'étude doit être faite, le CECD+ est très

bien et pertinent. Il précise que le PVC ALU est une fenêtre en PVC, en pétrole et que l'extérieur est en ALU pour éviter aux intempéries de détériorer la fenêtre.

M. **Didier HERMANN** répond à M. **Yann MUFFAT**, en lui disant qu'il faut juste dépenser intelligemment et propose de renvoyer le préavis en Municipalité, cette demande est appuyée par 33 conseillers.

Le préavis 03/2023 **est renvoyé** en Municipalité

**12. Préavis 04/2023 - Demande de crédit de CHF 368'500. -- TTC pour l'acquisition de deux salles de classes modulables au CCS**

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune précision.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**, la commission propose d'accepter ce préavis 04/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc par M. **Laurent JACCARD**, la commission propose d'accepter ce préavis 04/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **François ESSELBORN** demande si ce financement n'aurait pas pu être demandé par l'AISGE. M. **Nicolas RAY** répond que l'AISGE finance, puisque chaque année l'entier du coût de location et les portacabines est loué à l'AISGE.

M<sup>me</sup> **Ana HUBSCHER** demande qu'en est-il du chantier de l'école à le Muids ? M. **Yann MUFFAT** explique que c'est l'AISGE qui décide où et quelle école elle doit faire à le Muids. Cette question n'est pas le sujet et le **Président** indique que cette question peut être reprise dans les divers.

M. **Michel AUGSBURGER** demande si la charge financière de 40'600 CHF, avec l'amortissement sur dix ans, la différence de 4000 CHF serait uniquement des intérêts ? M<sup>me</sup> **Odette VUILLE** explique que l'amortissement est cumulé et non linéaire. C'est un montant projeté sur un intérêt pondéré de 2% sur 10 ans.

Nous passons au vote.

Le préavis 04/2023 **est accepté**, 1 NON et 5 abstentions

**13. Préavis 05/2023 - Demande de crédit de CHF 478'000. -- TTC pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant**

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Christian DUGON** donne des précisions financières pour la Commune d'Arzier-Le Muids le calcul est au prorata de la concession.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Flavio BOSCARDIN** la commission propose d'accepter ce préavis 05/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Valentin FASEL** la commission propose d'accepter ce préavis 05/2023.

Le **Président** ouvre la discussion à l'Assemblée. Aucune question. Nous passons au vote

Le préavis 05/2023 <b>est accepté</b> à l'unanimité
---

**14. Préavis 06/2023 - Demande de crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 7'743.65 TTC pour le remplacement des matelas de l'auberge communale**

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune précision.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN** la commission demande le renvoi de ce préavis 06/2023 en Municipalité.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M<sup>me</sup> **Françoise ESSEIVA** propose d'accepter ce préavis 06/2023.

Le **Président** ouvre la discussion à l'Assemblée.

M. **Éric JAQUET** demande si la commission des finances demande une étude ? Rires.

M. **Didier HERMANN** ne veut pas d'étude, mais aurait souhaité pouvoir en discuter avec le Municipal concerné et pouvoir poser les questions lors de la séance de présentation.

M. **Pascal VOUTAT** pose ces questions qu'il avait préparées pour la séance de présentation. Il demande si la Municipalité a étudié l'option de matelas comme Elite qui étudie la dégradation en fonction de l'utilisation par nuitée, facturée à hauteur de 1 CHF. Il sait que les matelas sont des Elites et qu'avec une utilisation à 100% ils sont valables 10 ans, il se demande d'où vient l'usure et il se demande si l'entretien était correct. Ceci représenterait une fréquentation de l'hôtel à 77% y compris pendant les années Covid ! Une puce est placée dans le matelas et elle donne des instructions de rendement de l'utilisation des matelas. M. **Yann MUFFAT** explique que les nouveaux gérants ont demandé le changement des matelas qui ont une dizaine d'années, on en fait la demande ce soir. On peut faire les choses comme la commission des finances et dire NON ou alors faire les choses intelligemment et se dire si on ne change pas les matelas les nouveaux gérants vont revenir vers la Municipalité en disant qu'ils perdent des nuitées.

M. **Pascal VOUTAT** a bien compris l'utilité de changer les matelas, mais intelligemment c'est selon ce que pense M. **Yann MUFFAT**, mais qui est parti lors de la séance de présentation des préavis et qui n'a pas répondu aux questions de la commission des finances. En séance de Conseil Communal il ne répond pas complètement aux questions non plus. Il demande le renvoi de ce préavis en Municipalité.

Le **Président** calme l'Assemblée et demande de ne pas entrer dans l'émotionnel.

M<sup>me</sup> **Geneviève LEJEUNE** demande si durant la pause de la période du COVID, puis la baisse de fréquentation, et maintenant, elle en est heureuse de la reprise d'activité, mais pourquoi ne pas attendre un peu, car sur ces dix dernières années peu d'utilisation de ces matelas qui justifie cette demande.

Nous passons au vote pour le renvoi de ce préavis appuyé par 14 conseillers.

Le préavis 06/2023 est renvoyé en Municipalité

**15. Election de deux membres à la commission d'Urbanisme (remplacement M. S. Didier et M. Gil WEINMANN)**

Le **Président** demande s'il y a des candidats. M. **Éric JAQUET** demande si les personnes qui ont fait recours au BAC peuvent faire partie de la commission ? Le **Président** explique que Oui mais ils devront faire preuve de diligence.

M. **Didier HERMANN** précise qu'un membre de commission permanente ne peut pas faire partie d'une commission thématique. Le **Président** profite de cette demande pour rappeler que le Préfet avait souligné que le règlement du Conseil Communal actuel n'est pas complètement en accord avec les règles cantonales, il précise qu'il faudrait modifier le fait que la commission de recours soit une commission thématique. Il précise que les candidats peuvent venir s'annoncer au bureau pour que l'on puisse remettre l'élection à l'ordre jour.

Aucun candidat, la commission restera donc avec trois membres.

**16. Divers et propositions individuelles ;**

M. **Nicolas VOUT** a le sentiment d'avoir perdu son temps ce soir au Conseil et ressent de l'inquiétude sur l'ambiance de ce Conseil Communal. Vu l'attitude de certains municipaux il se demande si tous étaient en accord avec les préavis proposés. Il demande à tous et aux membres de la commission des finances, de retrouver de la collégialité. Il voudrait retrouver cette collégialité pour éviter des démissions en masse des conseillers et employés communaux, car tout ceci coûte en temps administratif et en énergie, pour avancer convenablement sur les projets de la Commune. Il aurait dû passer la soirée avec sa famille en rentrant à 19h30 de Genève au lieu de venir au Conseil Communal.

**17. Annonce de préavis futurs**

Mme **Louise SCHWEIZER** indique pour le Conseil du 22.05.2023 les préavis :

- Séparatif des eaux
- Cyber sécurité
- Alimentation en eau des alpages
- Crédit supplémentaire pour un chemin forestier
- Mise en conformité du réservoir des Sendys

M. **Yann MUFFAT** estime être au service de notre Commune et des habitants. Il pense que ce n'est pas un jeu, en pensant que certains vont ne pas accepter son préavis. Il est déçu de cette situation et trouve regrettable certain comportement.

Le **Président** clôt la séance à 22h15 en remerciant la présence de chacune et de chacun à ce Conseil. Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée

La séance est levée à 22h15



Le Président  
Christophe PATARIN



La Secrétaire  
Valérie ZEENDER